

teddif

*territoires, environnement
et développement durable
en Île-de-France*

2 décembre 2013

Agir pour une nouvelle économie territoriale et durable

COMPTE RENDU

www.teddif.org



 **île de France**



Réunissant les acteurs franciliens du développement économique et du développement durable (collectivités et partenaires locaux), la rencontre teddif du 2 décembre dernier était destinée à croiser et enrichir leurs pratiques pour une économie à la fois plus durable et davantage corrélée aux spécificités aux territoires.

Elle a été l'occasion de :

- présenter les notions et concepts qui sous-tendent le nécessaire renouvellement des approches, les dispositifs d'appui régionaux et les outils mis à disposition des collectivités pour les accompagner dans cette démarche ;
- montrer, par quelles voies, les collectivités peuvent s'engager et jouer un rôle moteur, au travers d'initiatives locales de valorisation économique des déchets et sous-produits de l'activité économique, et d'accompagnement des filières locales d'éco-construction.

Sommaire

04 Renouveler les concepts et approches pour une économie plus durable sur les territoires

14 Démarches et dispositifs d'appui régionaux aux territoires

17 Méthodes et outils d'accompagnement aux démarches territoriales

22 Approches territoriales du développement économique : Focus thématiques et illustrations

22 – Focus thématique

Du déchet à la matière première secondaire :
quelles stratégies territoriales de valorisation économique ?

31 – Focus thématique

Éco-construction : quels rôles des collectivités dans l'essor de filières locales ?

Agir pour une nouvelle économie territoriale et durable

Renouveler les concepts et approches pour une économie plus durable sur les territoires

Contenu : les concepts émergents et clés de lecture pour la conception et la conduite de projets de développement économique durable (accompagnement à la mise en place de nouveaux modèles économiques, de nouvelles filières, soutien à l'innovation sociale, etc.), et les champs d'actions générateurs de valeur économique pour les territoires.

Intervenants : Sylvain Baudet, chargé de mission, Etd
Cristina Lopez, économiste, IAU Île-de-France

Derrière les termes « **économie verte et durable** », il existe des débats très importants et des réalités différentes. Établir un cadre de référence commun permettant d'établir une grille de lecture commune entre acteurs du développement économique et acteurs de l'environnement s'avère indispensable. Il devra intégrer :

- Le découplage entre la croissance économique et la consommation de ressources lié à la crise économique et environnementale : les problématiques environnementales impactent les activités économiques via l'augmentation du coût des matières premières (concurrence de plus en plus forte, rareté...), via la mise en place de normes environnementales de plus en plus exigeantes, via le potentiel impact du changement climatique sur les activités économiques (inondations, canicule...). Différents courants d'économistes sont nés de ces réflexions et visent tous un objectif de découplage entre la croissance économique et la consommation de ressources.
- La diversité des stratégies de développement : du capitalisme vert, au keynésianisme « vert », du développement centré sur les technologies propres au concept de développement durable, ou encore le focus porté sur politiques d'atténuation vs adaptation.

Le **processus de transition écologique** induit un processus de « création destructrice », caractéristique du progrès technique et de l'innovation. Le bilan économique de la transition écologique est donc difficile à évaluer dans la mesure où dans les secteurs les moins « adaptables » à la transition écologique, ceux qui consomment le plus de ressources non renouvelables par exemple, des emplois seront détruits. À l'inverse, dans de nouveaux secteurs émergents, porteurs d'innovations « vertes », des emplois seront créés. La balance nette en termes d'emploi sera notamment fonction de la qualité du marché du travail, de l'intensité en emplois des anciens et nouveaux secteurs, de la compétitivité de ces secteurs à l'international, etc.

Les projections macroéconomiques dépendent en particulier de 3 éléments :

- l'impact de la réglementation, plutôt négatif car la mise en conformité a souvent un coût ;
- les opportunités de développement des éco activités ;
- les gains de productivité liés à des processus plus économes en énergie, et en ressources (eau, sol, déchets...) de manière générale.

Les pouvoirs publics doivent être en capacité d'accompagner cette transition.

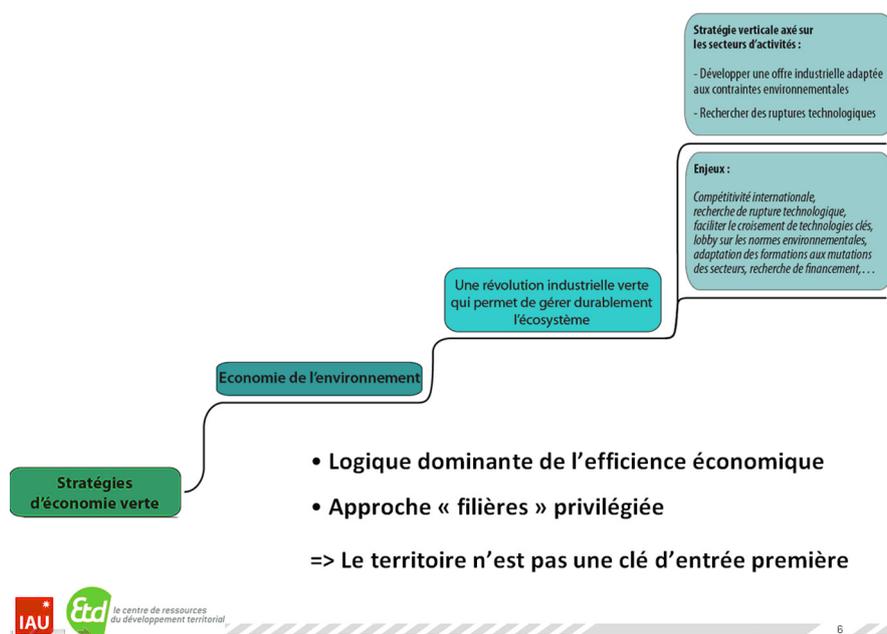
Les stratégies engagées peuvent être volontairement très différenciées :

2 stratégies différenciées pour accompagner la transition écologique

■ Une économie de l'environnement

Cette approche est basée sur l'idée que le marché est « imparfait ». On parle alors de défaillances de marché et plus précisément d'« externalités » lorsque celui-ci n'intègre pas les répercussions des actions d'un agent économique sur d'autres agents économiques. Il y a par exemple une externalité environnementale négative lorsqu'une entreprise pollue un milieu naturel (lac, atmosphère...), entraînant ainsi des préjudices aux populations concernées, mais n'en supporte pas le coût (en termes de dégradation de la valeur d'usage ou de dépollution). Dans cette perspective, l'intégration des « externalités environnementales » dans les prix, selon le principe du pollueur-payeur (cf. la taxe carbone par exemple), et l'innovation dans les technologies « propres » pallient aux imperfections du marché et créent les conditions d'une dynamique de croissance durable. Cela fait écho au concept de « croissance verte » porté par exemple par l'OCDE.

Économie de l'environnement



Les filières stratégiques qui permettent de gérer les contraintes environnementales sont les suivantes :

- Celles nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de l'énergie : biomasse-énergie, biocarburants, énergies marines, éolien, photovoltaïque, géothermie et captage, stockage et valorisation du CO₂.

Agir pour une nouvelle économie territoriale et durable

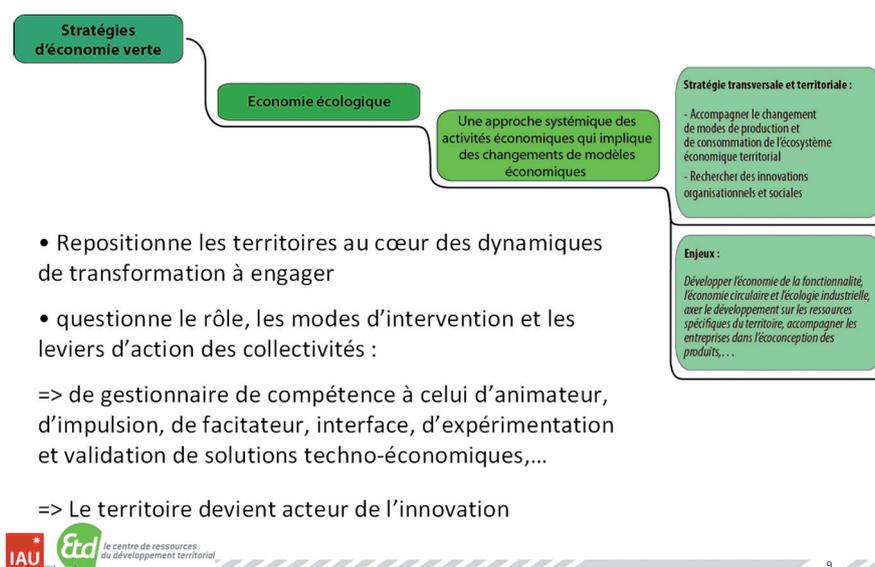
- Celles associées aux enjeux d'efficacité énergétique : bâtiment à faible impact environnemental, véhicule décarboné, logistique et gestion de flux, réseaux énergétiques intelligents (smart grids).
- Celles nécessaires à la réduction des consommations de ressources naturelles et de matières premières : recyclage et valorisation des déchets, chimie verte, biomasse matériaux et optimisation des procédés industriels.

À noter que, dans ce cadre de réflexion, le territoire n'est pas la clé d'entrée du problème, les filières s'organisent le plus souvent à l'échelle nationale ou internationale.

■ Une économie écologique

Cette approche induit un changement de posture selon lequel il est admis que l'on ne peut pas dépasser les problématiques au travers des seules innovations technologiques. Elle repose sur l'idée d'un nécessaire repositionnement de l'économie dans l'écosystème, sans possibilité de substitution entre capital naturel et technique. Elle met également en avant le principe de seuil et de limites physiques à ne pas dépasser par les activités économiques. Il s'agit principalement de permettre le renouvellement des ressources naturelles en évitant leur épuisement en raison d'une surexploitation. La logique économique est dès lors incluse dans la logique environnementale.

Économie écologique



Dans cette deuxième approche, les leviers d'action ne peuvent pas être circonscrits aux seules innovations technologiques pour engager l'économie sur une voie plus durable. Ils concernent directement les modes de production et de consommation.

L'économie écologique interroge dès lors le rôle et les modalités d'action à la portée des acteurs publics pour accompagner les changements à mettre en œuvre.

En particulier, cet accompagnement doit porter sur des formes d'innovation multiformes qui peuvent faire écho à des questions organisationnelles, de gouvernance. Elles visent à développer des initiatives plus décentralisées, favoriser l'essor des circuits-courts (alimentaires ou non), s'inscrire dans le cadre d'une approche systémique, prenant en compte les impacts d'une action dans les champs économiques, mais également sur la répartition de la valeur, par exemple.

De manière plus large, elle re-questionne le positionnement des acteurs publics, qui, d'un rôle de pourvoyeur de ressources foncières ou immobilières, doit évoluer vers des fonctions nouvelles d'animation, d'interface et de facilitateur pour favoriser l'essor de l'économie verte.

Ainsi, différents pans de la politique publique sont amenés à évoluer :

- **Innovation** : recherche d'une rupture technologique, gestion d'une trajectoire de spécialisation industrielle, innovation dans les modèles d'affaires, les modes de partenariats, etc.
- **Investissement public** : infrastructures, créer une demande a minima via la commande publique, enjeu de solvabilité de la demande, etc.
- **Formation** : éviter le désajustement du marché du travail, adaptation aux évolutions rapides des activités via formation initiale, continue et professionnelle, et la mise en place d'observatoires (type TEE – Territoires, environnement, emplois).
- **Financement** : partenariat public/privé, partage du risque sur des périodes d'amortissement longue, mise en place de projets pilotes en commun, etc.

De nombreux champs économiques à investir

Les principaux champs économiques pouvant être investis sont les suivants :

■ Croissance verte et actions coordonnées de soutien à l'innovation

Les collectivités peuvent contribuer au rapprochement et à la mise en place de projets collaboratifs associant entreprises, centres de recherches, universités, structures d'aide à l'innovation, afin d'offrir des terrains privilégiés d'expérimentation pour tester des solutions technico-économiques et ouvrir de premiers débouchés.

■ Appui au développement de filières énergétiques décentralisées

La valorisation des déchets organiques (méthanisation), par exemple, positionne les collectivités dans un rôle :
– d'acteur de la mise en œuvre de solutions innovantes (compétences de gestion et valorisation des déchets ménagers) ;
– mais aussi de facilitateur (projets portés par des privés).

NB : La nouvelle tarification du rachat du biogaz en vigueur depuis novembre 2011 rend les projets viables.

Agir pour une nouvelle économie territoriale et durable

La valorisation de la ressource bois-énergie confère aux collectivités (parfois détentrices de la ressource forestière) un rôle dans :

- l'amélioration des conditions d'exploitation de la ressource ;
- la définition des arbitrages entre les différents usages de la forêt ;
- la mise en place de contrats d'approvisionnement ;
- le soutien au développement des filières en tant qu'utilisatrices finales au travers des chaufferies bois, etc.

■ Sobriété énergétique

Les collectivités ont un rôle à jouer dans la rénovation thermique des logements sociaux, la mise en place des « smart grid », mais aussi au travers d'approche territoriales et de stimulation des filières locales et régionales.

L'appui aux filières bois - construction locales nécessitent une mise en mouvement de l'ensemble de la filière, de l'amont à l'aval selon le processus suivant :

- Mobiliser le bois en forêt
- Soutien à la 1^{re} transformation
- Lien 1^{re} / 2^e transformation
- Favoriser l'innovation
- Stimuler la commande publique, et lever les freins réglementaires (PLU...)
- Développement des infrastructures logistiques et coopération avec régions productrices (Normandie...).

■ Circuits-courts alimentaires

- Recherche de traçabilité, de qualité et évolution des comportements de consommation ;
- Un renforcement de la proximité et le raccourcissement des chaînes producteur/consommateur.

L'appui au développement de circuits courts alimentaires peut se faire via la commande publique (écoles, maisons de retraite, etc.), mais aussi par des actions sur le foncier, la mise en place de points de vente...

En savoir +

Des vidéos didactiques

- Un film d'introduction sur les enjeux de l'économie verte:
<http://www.goodplanet.org/decouvrez-notre-film-sur-leconomie-verte-realise-pour-lafd/>
- Réinventer de nouveaux modèles de production et de consommation:
Repenser le progrès : pour une économie circulaire. – YouTube
- Fondation Ellec Mac Arthur pour une Économie circulaire
Story of Stuff, Full Version; How Things Work, About Stuff – YouTube
- Une vidéo didactique pour comprendre les enjeux le long de la chaîne de valeur
- L'économie de fonctionnalité (selon Christian du Tertre)

Lille1.tv - La problématique du développement durable vingt ans après (Colloque international)

- Présentation par Christian Du Tertre des nouveaux modèles économiques et de leurs limites : un modèle de changement d'affaire, dans la filière automobile
www.mu.peugeot.fr

En savoir

Des ressources bibliographiques

- IAU Île-de-France, Économie circulaire, écologie industrielle : éléments de réflexion à l'échelle de l'Île-de-France, décembre 2013, disponible sur :
<http://www.iau-idf.fr/detail/etude/economie-circulaire-ecologie-industrielle.html>
- Etd,GrDF, Écologie industrielle et territoriale : les collectivités actrices de la transition énergétique et écologique, juin 2013, disponible sur :
<http://www.projetdeterritoire.com/index.php/Nos-publications/Guides/Écologie-industrielle-et-territoriale-Les-collectivites-actrices-de-la-transition-energetique-et-ecologique>

Agir pour une nouvelle économie territoriale et durable

Renouveler les concepts et approches pour une économie plus durable sur les territoires

Contenu : le Pacte pour le développement du territoire, dispositif de contractualisation pluriannuelle entre la Région et ses partenaires locaux, et son articulation avec les politiques régionales en matière de développement durable.

Intervenants :

Renaud Bricq, chef du service de l'action territoriale, Conseil régional d'Île-de-France
Fabienne Beaudu, chargée de mission Agenda 21, Conseil régional d'Île-de-France

Le PACTE pour le développement du territoire vise à :

- Accompagner les territoires intercommunaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies territoriales partagées, visant à la fois à créer et développer l'économie, l'emploi et les entreprises, et à contribuer à une meilleure coordination des acteurs ;
- Concourir – en cohérence avec les objectifs du SDRIF et de la SRDEI (Stratégie Régionale de Développement Économique) – à un meilleur équilibre territorial du développement régional ;
- Renforcer la démarche de territorialisation des politiques régionales afin d'intervenir « au plus près » des problématiques des territoires ;
- Territorialiser la mise en œuvre de la SRDEI, contribuer à celle du Schéma Régional des Formations ;
- Mieux coordonner les acteurs autour d'un projet de territoire en respectant leur autonomie ;
- Apporter une offre de services intégrée coordonnant l'ensemble des dispositifs disponibles (emploi, formation, création et développement des entreprises, appui aux filières locales...).

Le Pacte : un outil de contractualisation qui s'adapte aux enjeux de chaque territoire

LES THEMATIQUES DU PACTE

- Formation
- Développement économique
- Emploi
- Apprentissage
- Innovation
- Recherche et enseignement supérieur



EXEMPLES DE CHAMPS DE CONTRACTUALISATION

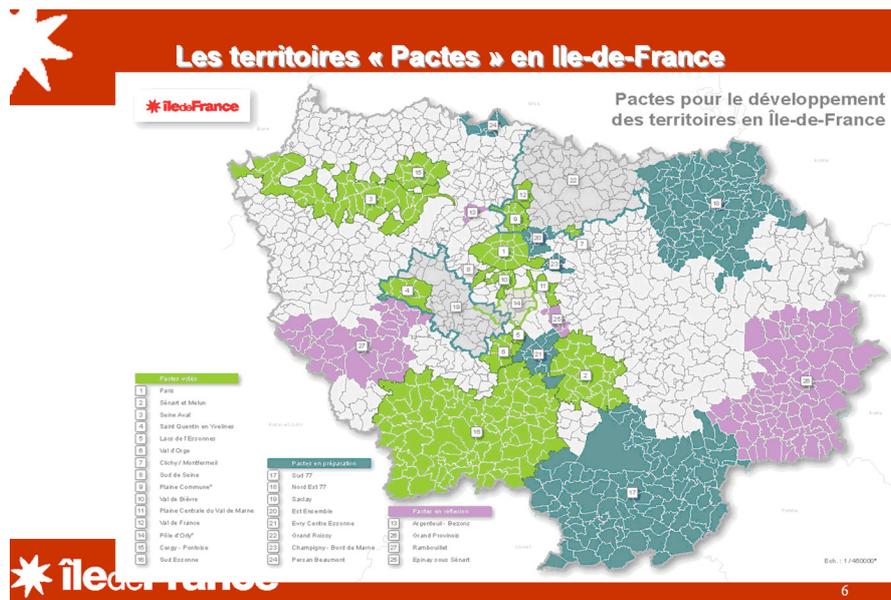
- La structuration de filières émergentes à fort potentiel d'emplois et d'activités
- Le renforcement des PME PMI et la valorisation du potentiel d'innovation
- Le développement de l'emploi durable et de la qualité de l'emploi
- La sécurisation des parcours professionnels
- Le développement de l'alternance et de l'apprentissage
- L'éco-mobilité (dans le cadre des déplacements des demandeurs d'emploi et des salariés...)
- Le tourisme (soutien de pôles touristiques structurants pour le territoire)



UN PLAN D'ACTION
(10 à 15 actions)

Chiffres-clés 2009-2013

- 17 Pactes signés, 26 Pactes potentiels
- 40 % [23 % hors Paris] de la population francilienne couverte par un Pacte voté (4,6 M habitants)
- Près de 200 dispositifs régionaux mobilisés
- Une enveloppe globale des pactes de 540 M€ dont 265 M€ de crédits régionaux



Exemples d'actions des PACTE

Finalité : Lutte contre le changement climatique – Favoriser l'accessibilité aux transports en commun et aux modes de déplacement doux

- Soutien à la plateforme de mobilité Voiture & Co
 - Lutter contre les problématiques d'insertion et d'accès à l'emploi liées à la mobilité ;
 - Financement de l'installation et du fonctionnement de plateformes de mobilité ;
 - Favoriser l'identification et l'usage des transports en commun ;
 - Fournir véhicules et modes de déplacement doux.
- Territoires de déploiement : Pacte Plaine-centrale – Ville de Bonneuil et Saint-Quentin-en-Yvelines
- Financement via l'action innovante du Pacte (75 000 € / 50 % coût total de l'action) avant la mise en place du dispositif Soutien au développement du conseil en mobilité en Île-de-France par l'Unité aménagement durable (UAD)

Finalité : Dynamique de développement responsable – Soutenir l'innovation en matière de développement durable

Agir pour une nouvelle économie territoriale et durable

- Accompagner le plan d'action territorial de développement durable de Plaine commune
 - Identifier les métiers en développement ou en transformation du fait de la croissance verte tout en évaluant les besoins en recrutement ;
 - Définir les besoins en formation, organiser des parcours de formation et de qualification ;
 - Conduire un plan d'action territorial pluri-thématique afin de faciliter la réalisation des objectifs du Grenelle et faire en sorte que ces emplois soient pourvus par des personnes aujourd'hui sans emploi ou dont les emplois sont menacés.

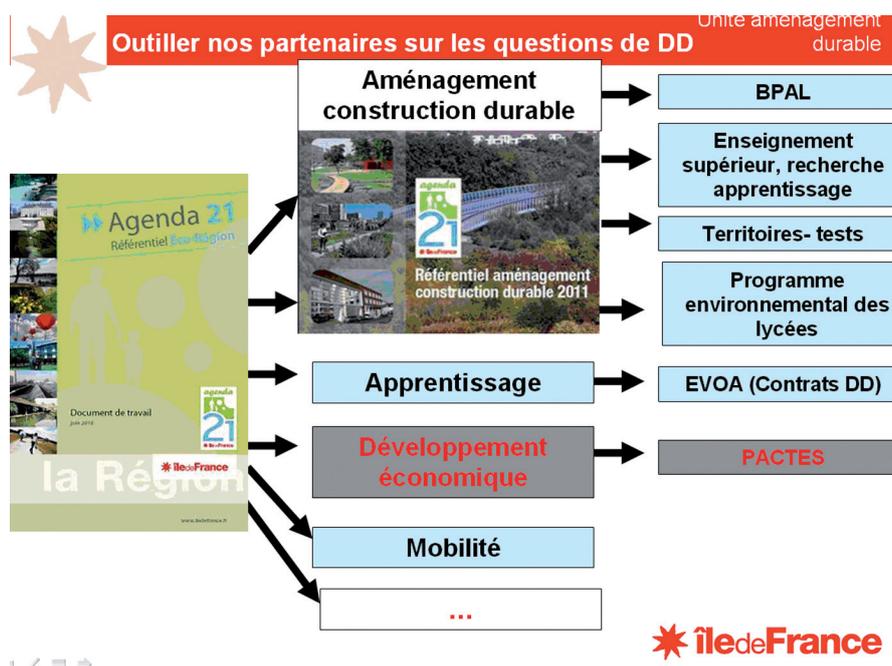
- Territoires de déploiement : Pacte Plaine commune

- Financement via un Plan de développement économique local ciblé (PDELC) (150 000 € sur 3 ans / 50 % coût total de l'action)

Grâce au travail rapproché entre les différentes directions (Aménagement durable/développement économique), les PACTE contribuent à la territorialisation de la politique régionale en matière de développement durable (Intégration d'une expertise en matière de développement durable, de conversion écologique et sociale et d'économie verte à l'élaboration et à la mise en œuvre des Pactes ; mise en œuvre de projets via une approche combinée, professionnalisation des acteurs).

De son côté, l'Agenda 21 régional permet, en interne de :

- Susciter l'émergence de nouvelles actions transversales ou inciter/ favoriser la prise en compte du développement durable dans des actions existantes ;
- Partager les connaissances et mettre en réseau les acteurs (réseau des référents, travail inter unités, sur les référentiels, les filières avec les professionnels) ;
- de diffuser des outils méthodologiques comme le référentiel Éco-Région, par exemple.



Grille Éco Région appliquée aux PACTES

| | | | |
|---|---|---|--|
| R e s p o n s a b i l i t é s o c i a l e | Réduire les inégalités sociales et territoriales et promouvoir un développement solidaire | Lutter contre les carences territoriales et moduler les aides régionales en fonction des inégalités | Le Pacte contribue à cette orientation d'une part par son déploiement sur le territoire francilien conforme à la géographie prioritaire du SDRIF et à la territorialisation de dispositifs intégrant cette modulation |
| | | Favoriser l'accès au logement | Le Pacte est concentré sur les aspects activités et emploi et n'empiète pas sur les autres dispositifs destinés à répondre à cette problématique. |
| | | Favoriser l'accès à une formation diversifiée | Le Pacte afin de favoriser l'insertion, l'accès à l'emploi et la performance économique d'un territoire s'empare de cette problématique par la promotion des programmes existants (Programme qualifiant territorialisé), le porteur à connaissance de l'offre de formation en alternance d'un territoire et de son environnement immédiat (45 min. en transports en commun) et par un travail de suivi de souhaits des territoires d' étoffer l'offre ou de compléter l'équipement d'une structure de formation. |
| | | Lutter contre toutes les formes de discrimination et favoriser l'insertion sociale | Le Pacte contribue au porter à connaissance et au suivi de l'AAP Lutte contre les discrimination notamment auprès des territoires. Par la territorialisation des politiques en matière d'accès à l'emploi à destination d'un public demandeur d'emplois et d'insertion par l'activité économique, le pacte contribue à cette orientation |

Méthodes et outils d'accompagnement aux démarches territoriales

Contenu : présentation des pistes d'outils, de moyens d'action et de méthodes à destination des collectivités, pour concevoir et mettre en œuvre leurs projets de développement économique territorial.

Intervenant : Eric Corbel, adjoint au chef de service du développement durable des territoires et des entreprises, DRIEE

Des outils, pour les territoires franciliens, de différentes natures existent et/ou sont en cours de développement.

■ Pour la réalisation de diagnostics socioéconomiques

Étude IAU de 2012 «Les stratégies de développement économique dans les projets territoriaux de développement durable en Île-de-France»

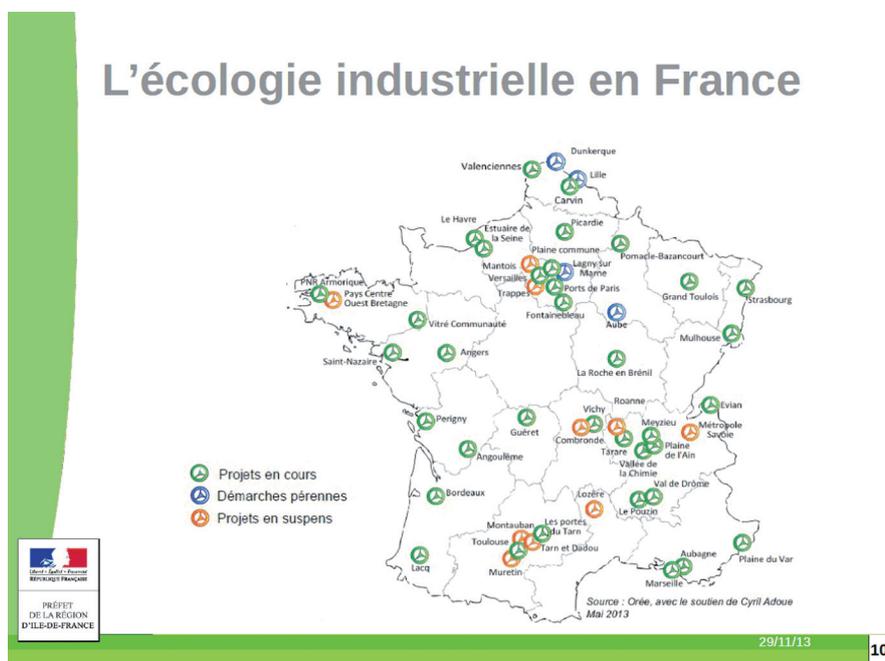
Travaux destinés à aider à la réalisation de diagnostics sociaux économiques permettant de mobiliser les forces vives d'un territoire en faveur de la transition écologique et économique (2014) et à faciliter l'accès aux ressources disponibles sur les démarches d'écologie industrielle et territoriale (2013)

Étude en cours : Expérimenter en 2014 l'utilisation d'un diagnostic socioéconomique pour agir en faveur de la transition écologique et énergétique

Étude-action menée par la DRIEE et le Cerema (ex CETE) avec une collectivité intéressée pour travailler sur le diagnostic socio-économique des projets de développement durable, destinée à produire des outils méthodologiques. Les résultats sont attendus pour fin 2014 – début 2015.

■ Pour développer des démarches d'écologie industrielle et territoriale

Des nombreux travaux nationaux sont en cours dans le cadre de la Conférence Environnementale de 2013 (la table ronde n°1 travaille à l'élaboration des stratégies régionales d'économie circulaire ; des lettres de cadrage à l'attention de chacun des ministères début 2014) ou du Comité d'animation territoire et écologie industrielle (CATEI) avec la réalisation d'un guide pour le déploiement de l'écologie industrielle et territoriale (à venir).



En savoir +

- Guide réalisé par Etd sur le rôle d'impulsion et d'accompagnement que peuvent jouer les collectivités territoriales dans le développement de l'écologie industrielle à la lumière des premières expériences conduites à l'échelle nationale

<http://www.projetdeterritoire.com/index.php/Nos-publications/Guides/Ecologie-industrielle-et-territoriale-Les-collectivites-actrices-de-la-transition-energetique-et-ecologique>

■ Pour associer les acteurs de l'ESS

Guide « Des pratiques d'acteurs de l'économie sociale et solidaire pour un développement durable », janvier 2010, RESE.

Ce guide publié en 2010 par le RESE comprend un repérage et la description de pratiques issus des échanges d'expériences animés au sein du RESE.

Il vise à faciliter l'appropriation du concept au sein du réseau et plus largement avec leurs partenaires.

En savoir +

- http://www.arenaidf.org/medias/publications/des_pratiques_dacteurs_de_less_pour_un_developpement.pdf

Agir pour une nouvelle économie territoriale et durable

■ Pour promouvoir le mécénat environnemental

Le mécénat & l'environnement
quelques chiffres

40 000
entreprises mécènes
Soit 31 % des entreprises
de + de 20 salariés

445 fondations
d'entreprises
+
73 fonds de dotation

Budget 2012 du mécénat en France : 1,9 milliards d'€

4 % (en croissance) dans les domaines environnementaux

Source : IMS Entreprendre

- - Sensibilisation et diffusion de la connaissance : 38 %
- - Protection et restauration d'espaces naturels : 31 %
- - Action en faveur de la biodiversité : 52 %
- - Soutien à la recherche : 15 %
- - Mécénat croisé environnement / solidarité : 13 %
- - Prévention des risques naturels, technologiques et luttés contre les pollutions : 10 %
- **Mécénat croisé environnement / culture et patrimoine bâti : 3 %**



29/11/13

11

Le mécénat repose sur un cadre réglementé très précis :

- Arrêté du 6 janvier 1989 : « Le mécénat est le soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire à une œuvre ou une personne pour l'exercice d'activité présentant un intérêt général »
- Loi « Aillagon » du 1^{er} août 2003 relative au mécénat :
 - don à un organisme d'intérêt général ;
 - pour les entreprises assujetties à l'impôt en France ;
 - qui donne lieu à une réduction d'impôt égale à 60 % du don (dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaire HT et reportable sur 5 ans max)

Il relève de l'intérêt général : tout soutien doit répondre aux critères suivants :

- être à but non lucratif et avoir une gestion désintéressée ;
- ne pas s'adresser à un cercle restreint de personnes ;
- intervenir dans un des secteurs listés par la loi (cf le code général des impôts « art. 200 et 238 bis ») « ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, (...) à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises »

Les conséquences pour les collectivités territoriales (Rép Min. « Brottes » n°91164) sont les suivantes :

- présomption de gestion désintéressée ;
- nécessité d'isoler les dons au sein de la comptabilité ;
- s'assurer de leur usage conforme à leur objet ;
- reçu fiscal émis par le comptable public.

■ Quelques exemples

- CG du Val-de-Marne - Ricoh Company Ltd. France : numérisation de la documentation historique et scientifique de la Roseraie du Val-de-Marne (diffusion internationale)
- Parc naturel régional des Landes de Gascogne & TOTAL infrastructures Gaz France (TIGF) : réalisation de reboisements expérimentaux suite à la tempête de 1999 (65 000 € sur 3 ans)
- Créer un fonds de dotation : s'il ne peut pas recevoir de fonds publics, une collectivité publique peut en être l'initiatrice, la fondatrice ou membre de son conseil d'administration. C'est un outil juridique à la disposition des collectivités locales pour bâtir, avec les acteurs économiques de son territoire, une vision partagée des enjeux sociaux et plus particulièrement environnementaux.

En savoir

- Informations complémentaires

Cf. le site de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Contacts DRIEE

- Margot Barnola – RESE/Mécénat : 01 71 28 45 24
margot.barnola@developpement-durable.gouv.fr
- Geoffrey Munier – Économie des territoires : 01 71 28 45 70
geoffrey.munier@developpement-durable.gouv.fr
- Laurent Guinard – Agendas 21 : 01 71 28 45 35
Laurent.guinard@developpement-durable.gouv.fr

Approches territoriales du développement économique : Focus thématiques et illustrations

Contenu : Présentation de projets conduits sur deux thématiques porteuses destinée à partager les expériences et dégager des enseignements sur différentes modalités d'implication et d'intervention des collectivités. En effet, même si les premières expériences d'impulsion et d'accompagnement des dynamiques économiques et territoriales et durables sont encore récentes, expérimentales, voire parcellaires, elles permettent d'interroger les facteurs de réussite et d'échecs des initiatives menées au plan local.

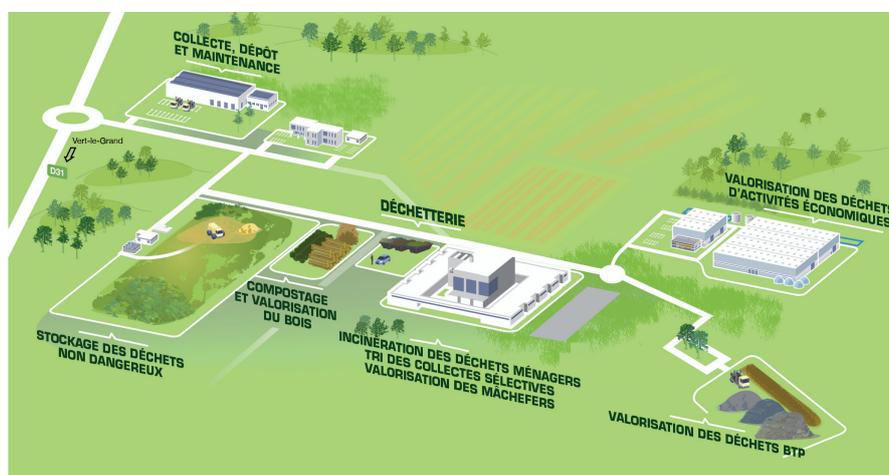
Focus thématique - Du déchet à la matière première secondaire : quelles stratégies territoriales de valorisation économique ?

Écologie industrielle, réemploi, recyclage... derrière ces notions, parfois regroupées sous le concept d'économie circulaire, se développent des projets à fort ancrage local, intégrant selon les cas des dimensions environnementale, foncière, d'innovation sociale et de création, etc. Elles ont été questionnées à travers 3 expériences.

Éco-site Vert-le-Grand

Jean-Noël Roche, SEMARDEL, éco-site de Vert-le-Grand (91)

Semardel est une **société d'économie mixte** au service de ses clients publics, privés et éco-organismes. Elle assure la valorisation des déchets du 2^e syndicat de traitement de France, répond ainsi aux besoins de près d'1 million d'habitants et compte plus de 1000 entreprises clientes.





Entreprise patrimoine de l'Essonne

Créée en 1984 pour servir le territoire, ses collectivités, ses habitants, ses entreprises en valorisant au maximum les déchets produits .

Modèle de **Société d'Economie Mixte** :
gouvernée par des élus,
travaillant comme une
entreprise privée avec une
exigence de résultat.

Une entreprise rationnelle
avec pour raison d'être :
Servir l'intérêt général.

Actionnariat à
72,34% public / 27,66% privé

SIREDOM
CA du Val d'Orge
CA du Val d'Essonne
Ville de Fleury-Merogis
.....
CCI Essonne
Conseil Général de l'Essonne
SIOM de la Vallée de Chevreuse
Caisse des Dépôts et des Consignations
.....

Semardel est un acteur de l'économie circulaire

700 000 tonnes de déchets par an sont traités sur l'Écosite de Vert-le-Grand et valorisés en matière première secondaire, énergie et amendement organique végétal.

Quelques chiffres-clés

- 140 000 MWh d'électricité produite soit la consommation électrique d'une ville de 130 000 habitants
- 75 000 MWh d'énergie thermique produite pour alimenter les process industriels
- 58 000 tonnes de déchets ménagers recyclés
- 32 000 tonnes de mâchefers valorisés
- 15 000 tonnes d'amendement organique végétal produit

Semardel réinvestit l'ensemble de ses bénéfices dans le développement pour répondre aux enjeux actuels et futurs de valorisation des déchets du territoire, soit environ 130 M€ d'investissement.

Le centre de tri Semaval, inauguré en 2012, permet une valorisation de 65 % (matière et énergie) des Déchets d'Activités Économiques et encombrants contre 29 % en moyenne en Île-de-France (données source ORDIF 2012).

Un projet de création de méthaniseur est en cours pour 2015 (matières organiques issus des déchets agricoles, de la restauration collective, etc.). Il s'accompagne d'un projet de création d'une unité de pyrogazéification pour chauffer la ville d'Evry (déchets industriels issus des centres de tri), ainsi que de la création d'une station de ravitaillement de gaz naturel (22 véhicules poids lourds).

Agir pour une nouvelle économie territoriale et durable

Entreprise responsable, ancrée dans son territoire dans la mesure où elle vise à :

- créer de l'emploi, favoriser l'insertion professionnelle ;
- former, développer l'employabilité, développer la recherche ; (cf plateforme de recherche et d'innovation pour nouvelles entreprises)
- augmenter le pouvoir d'achat de ses collaborateurs ;
- s'impliquer dans le tissu associatif et économique local.

En savoir +

- Jean-Noël ROCHE, Responsable du Service Activités Industrielles
SEMARDEL, Écosite de Vert le Grand
Tél. : 01.64.56.75.00
<http://www.semardel.fr>
jnroche@semardel.fr

Éco-Pôle des Renardières, présentation du projet EQUIMETH

Stéphane Bredillard,
responsable du projet de méthanisation des déchets équins
Communauté de communes de Moret Seine et Loing (77)

Equimeth, unité de production de bio-méthane

Il s'agit d'une unité de production de bio-méthane par méthanisation à partir de fumiers équins (50 %), de biomasse agricole, de déchets verts de collectivités, de déchets de restauration collective et de déchets des industries agricoles et alimentaires (IAA) (graisses, lactose, etc.)

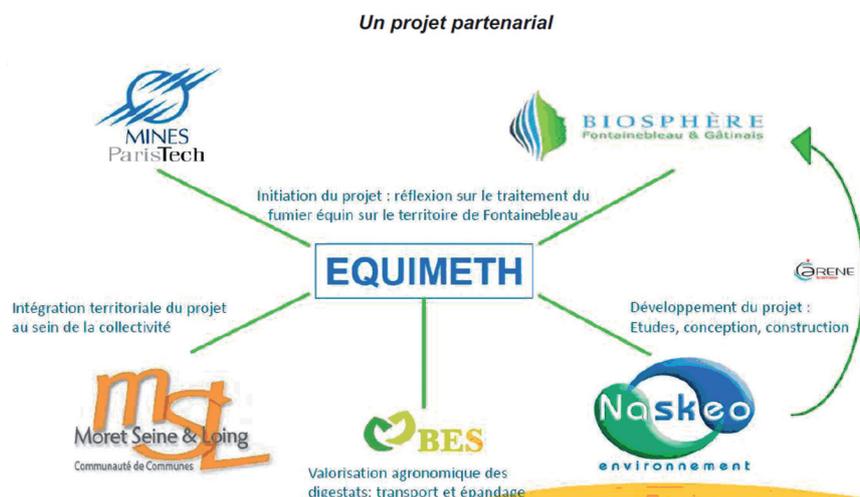
Cette unité sera localisée sur la zone d'activités communautaire des Renardières, à Ecuelles (10 km à l'est de Fontainebleau), au sein d'un éco-pôle de 10 ha. Sa mise en service est prévue avant la mi-2015.

Equimeth s'appuie sur des circuits de collecte courts (- de 30 km) auprès de structures basées dans le sud Seine et Marne et le nord de l'Yonne.

Equimeth assurera l'équivalent de la consommation annuelle de près de 1400 foyers, soit environ 3500 habitants. Le bio-méthane produit sera injecté dans le réseau GRDF.

Les digestats (compost inodore riche en N, P et K) seront valorisés par épandage par les agriculteurs locaux à moins de 20 km du site. Cet apport devrait permettre de diminuer de près de 40 % la fertilisation par engrais chimiques.

Le projet permettra en outre dans sa globalité d'économiser près de 7200 t eq CO₂/an par rapport à la situation présente, soit une réduction d'environ 80%, la majorité des fumiers équins locaux étant actuellement valorisés pour la production de champignons, aux Pays-Bas ou en Anjou, respectivement à 600 et 300 km du lieu de production.



La Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais (RBF), initiatrice du projet Equimeth

MINES ParisTech, membre du comité scientifique de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, identifie dès 2005 sur le territoire de la Réserve un important gisement de biomasse issue de l'activité équestre.

Autour du massif forestier de Fontainebleau, 3 000 chevaux produisent 30 000 tonnes de fumier par an. Principaux débouchés de cet engrais naturel, les champignonnières sont situées à plus de 400 km du lieu de production et disparaissent peu à peu en raison d'une forte concurrence internationale. L'épandage agricole local, peu développé, ne pallie pas cette perte de débouchés.

Si l'idée d'utiliser la matière organique comme source d'énergie n'est pas nouvelle, la valorisation du fumier équin par méthanisation est une première. Ainsi est né le projet EQUIMETH, visant à mobiliser cette biomasse locale dans une unité de méthanisation pour la production d'énergie renouvelable.

Une étude de faisabilité a été menée de 2007 à 2009 par Mines Paristech et la RBF pour valider le projet. En 2010, le choix de l'implantation de l'unité de méthanisation se porte sur la ZAE des Renardières, à Ecuelles.

Début 2011, la RBF signe une convention de partenariat avec la société Naskeo Environnement (concepteur et constructeur d'installations de méthanisation).

Un engagement de la communauté de communes de Moret Seine & Loing dans la durée :

- 1990 - 2005 :** perte de près de 4 000 emplois industriels (fermeture des sites Schneider, ABB, SKF, Traub Sonim, DSIPC...)
- 2006 :** schéma de développement économique axé sur la mise en place de filières locales non-délocalisables
- 2007-2009 :** Projet de Développement Économique Local «Pôle Matériaux Énergie Nouvelle Génération», avec le soutien de l'État, de la Région Ile de France et du Conseil Général de Seine & Marne
- 2009 :** Création à Episy de la SAS Biomasse Environnement Systèmes, qui fédère 48 agriculteurs à la tête de 350 ha de miscanthus
- 2010 :** implantation de la startup greentech CeramHyd au Pôle Économique des Renardières
- 2010-11 :** implantation de la déchetterie professionnelle pilote Depolia
- 2011 :** déclaration de projet relative à la création d'un pôle dédié aux éco-activités de 9,8 ha au Pôle Économique des Renardières, destiné à accueillir, entre autres, Equimeth

Agir pour une nouvelle économie territoriale et durable

Quelques dates :

2011 : Déclaration de Projet - concertation - enquête publique.

2012 : Avis favorable au projet de la CDCEA 77 - Mise en compatibilité du POS de la commune d'Ecuelles avec la déclaration de projet.

2013 : Maîtrise du foncier - Dépôt et obtention du Permis d'aménager «Les Remises» - Recours aux tiers purgé en novembre.

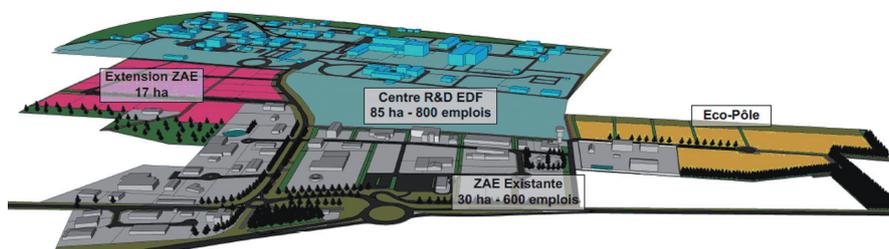
décembre 2013 - mai 2014: travaux de viabilisation

Quelques chiffres :

Investissement de 2,1 M €
accompagnement Région Ile de France -
Pacte Sud 77 de 300 k€
accompagnement État / DETR de 300 k€

Superficie de 9,8 ha

Une centaine d'emplois escomptés pour l'éco-pôle
300 emplois dans les éco-activités
pour l'ensemble de la ZAE



Bilan du projet et chiffres-clés

- Investissement de 9,8 M €
- Accompagnement ADEME de 1 M € ; accompagnement Région Ile de France / Pacte Sud 77 de 850 K€
- Superficie de 2,6 ha
- 5 emplois directs ; 5 à 10 emplois indirects
- 18 véhicules / jour ; 51 véhicules / jour en période d'épandage
- Capacité de traitement de 40 000 t/an : 37 600 t de déchets solides, 1 200 t de déchets gras et 1 200 t de déchets liquides
- 34 000 t/an de digestats : 17 000 t de digestats solides et 17 000 t de digestats liquides
- Épandage dans un rayon de 20 km autour du site
- 4 590 ha épendables
- 36 agriculteurs
- 33 communes (77 et 89)
- Production de 6 500 Nm³/jour :
 - soit les besoins de 1400 foyers de 100 m² / 3500 habitants
 - 15 % des besoins du réseau en période hivernale
 - 90 % des besoins du réseau en période estivale

La recyclerie des Portes de l'Essonne

Michel Gerber, directeur & Dominique Lamy,
chargée de mission environnement et gestion des flux, La Recyclerie de la Communauté d'agglomération des Portes de
l'Essonne (91)

La recyclerie gère les différents apports de déchets ménagers et assimilés du territoire, leur donne une seconde vie et les propose à la vente.

Le projet de recyclerie des Portes de l'Essonne s'inscrit dans le cadre du Plan Local de l'Insertion par l'Économique (PLIE), en lien avec la compétence de la Communauté d'agglomération pour la collecte des dépôts sauvages. Largement porté par la direction générale des services de l'agglomération, le projet de recyclerie s'est installé sur un site industriel de 2 ha, après préemption en 2011 ; les travaux ont été organisés et conduits par un atelier de chantier d'insertion (publics concernés par le RSA socle).



Les détails des moyens humains et matériels et des activités pour chacun de ces postes sont disponibles sur la présentation. En 2012, la recyclerie disposait de 26 salariés, orientés par les services d'insertion du territoire. Le bassin de recrutement est local.

En savoir +

www.recyclerie-portesessonne.fr

Agir pour une nouvelle économie territoriale et durable

Focus thématique - Éco-construction : quels rôles des collectivités dans l'essor de filières locales ?

Au croisement des enjeux énergétiques et de création d'activité et d'emplois dans les territoires, l'éco-construction se présente comme une voie de réponse majeure au défi d'un développement plus durable. Elle engage les collectivités de tous niveaux dans des stratégies de formation, d'accompagnement à la structuration des filières locales, ou encore de politique d'urbanisme et de construction encourageant des solutions technico-économiques innovantes.

**Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine
De l'émergence d'une filière de l'écoconstruction à La Fabrique 21 et l'ECOPOLE
Seine Aval**

Jean-Marie Ripart, directeur du développement économique
de la Communauté d'agglomération (CA) des 2 rives de Seine, pour l'Agence d'écoconstruction Fabrique 21 (78)

Le choix de l'écoconstruction sur le territoire de la CA des 2 rives de Seine et sa boucle de Chanteloup repose sur les atouts endogènes de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine (CA2RS) tels que :

- Un espace foncier important
- Un futur accès au transport fluvial
- Un marché potentiel pour cette filière avec les perspectives de constructions
- Une présence d'acteurs économiques liés au secteur et présence importante du secteur BTP

La stratégie retenue se fonde sur une expertise (étude prospective sur les mutations de la filière du BTP) et un benchmark (visites de territoires et projets : Voralberg, Turin).

■ **Structurer l'offre des entreprises**

- Positionnement des entreprises du BTP présentes sur le secteur de l'écoconstruction
- Accueillir de nouvelles entreprises : industrialisation de la filière
- Favoriser la création d'entreprises

■ **Agir sur la demande en éco-construction et éco-rénovation**

- Activer le conseil, la sensibilisation des particuliers, des maîtres d'ouvrages, des collectivités locales
- Assurer l'articulation entre projets d'aménagement et filière locale
- Intégration du développement durable et de l'éco-construction dans les documents d'urbanisme (PLU, PLH...)

■ Développement de l'offre de formation en éco-construction : création de plateaux techniques de formation pour les entreprises et favoriser la reconversion professionnelle

Elle s'inscrit dans une dynamique plus large de l'OIN Seine Aval avec :

- une forte tradition d'extraction et de fabrication de matériaux de construction avec plus de 1 700 entreprises du BTP dont plusieurs majors (Eternit, Lafarge, Terréal, Ciments Calcia) ;
- des potentialités de marché très importantes avec, au-delà des besoins du territoire en termes de rénovation, un objectif annuel porté par l'OIN Seine Aval de construction de 2 500 logements neufs ;
- la création en 2010 du Pôle Régional de l'Éco-construction et de l'efficacité énergétique Seine Aval qui offre un ensemble de services aux entreprises de la filière pour soutenir leur développement et les accompagner dans leurs projets (soutien à la montée en compétences de leur personnel, mise en réseau, sensibilisation du grand public et des maîtrises d'ouvrage...) ;
- la création de l'Agence Éco-construction, implantée sur le territoire de la CA2RS, véritable outil de sensibilisation et de conseils dans le domaine de l'habitat durable ;
- le soutien du Conseil Régional dans cette dynamique avec l'intégration de la stratégie de la CA2RS dans le PACTE Seine Aval, le cofinancement de la Fabrique21 au titre des dispositifs de soutien à l'immobilier d'entreprises et les crédits GP3 pour le Coeur Vert et l'ÉCOPOLE Seine Aval.

Écopôle Seine Aval, le quartier des éco-activités des bords de Seine

L'ambition d'un quartier d'activités dédié à l'éco-construction



TEDDIT- 2 décembre 2013

Agir pour une nouvelle économie territoriale et durable

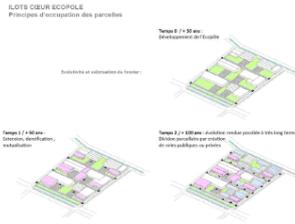
L'ambition d'un quartier d'activités dédié à l'éco-construction



DES IMPLANTATIONS d'entreprises en alignement de rues



3 AVENUES entre Port et Ville de 34 à 40 mètres de largeur



MISE EN RESEAU des plantations et des espaces verts

EVOLUTIVITE et valorisation du foncier pour une extension, densification, mutualisation



Logo outil

TEDDIT- 2 décembre 2013

La fabrique 21 au service de l'éco-construction



De l'émergence d'une filière à la Fabrique 21 et l'Ecopôle Seine Aval

Fabrique 21 : Vitrine et Porte d'entrée de l'Ecopôle

Un programme immobilier d'activités mixtes : artisanales, tertiaires, commerciales et pédagogiques.

REALISE avec et pour les éco-constructeurs

REPERES 5000 m2 dédiés aux Éco-constructeurs

AMBITION ENVIRONNEMENTALE Certification BBC Chaufferie biomasse Puits canadien Collecte des eaux pluviales...



Logo outil

TEDDIT- 2 décembre 2013

Mise en œuvre opérationnelle

■ Hôtel et pépinière d'entreprises

Hôtel et pépinière d'entreprises, la Fabrique 21 offre aux éco-constructeurs un espace et des services conçus en fonction de leurs besoins. Aux 16 bureaux regroupés dans un seul et même bâtiment avec des services mutualisés, s'ajoutent des ateliers de tailles diverses, dotés chacun d'un espace bureau.

■ Centre de ressources

Véritable «guichet unique» sur l'écoconstruction, la Fabrique 21 regroupe un espace matériauthèque de 250 m² pour découvrir les procédés constructifs, les isolants naturels...

C'est aussi un espace de conseils gratuits pour renseigner et accompagner tout porteur de projet.

■ Campus de formation

Avec le Pôle régional de l'Écoconstruction, la Fabrique 21 déploie une offre de formations à la fois généraliste et très spécialisée. Ouvert à tous les corps d'état, les formations accueillent professionnels du bâtiment et de la construction, bureaux d'études, économistes, etc.

Une démarche partenariale

- Vente en État Futur d'Achèvement
- Acquéreur : CA2RS et EPAMSA
- Coût total du programme : 8 M€
- Immobilier de 5 100 m² + Phase potentielle de 3 000 m² de bureaux
- Foncier de 2,2 ha porté par l'EPFY
- Cofinanceurs de l'opération : Conseil Général des Yvelines, Conseil Régional Île-de-France, FEDER In Europe Seine Aval, État, Promoteur : SEMIIC Promotion, Certification BBC tertiaire

*Agir pour une nouvelle économie territoriale et durable***Création de la filière chanvre dans le Parc du Gâtinais français**

Arnaud Charpentier, responsable du pôle développement local PNR du Gâtinais français (77-91), Nicolas Dufour, président de Chanvre Avenir et co-gérant de Gatichanvre Île-de-France

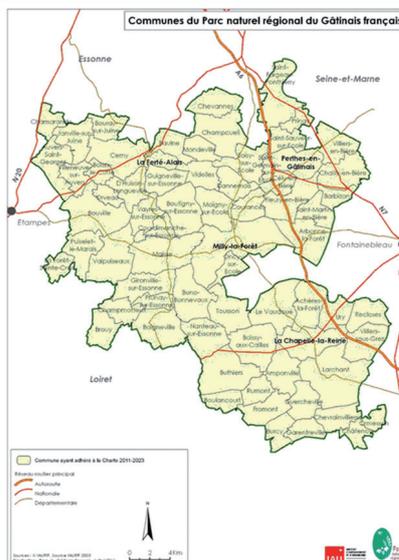
Le territoire du Parc



69 Communes
8 Communautés de Communes
2 Départements, 1 Région, L'état

Réunis autour de 3 axes stratégiques :

- **Agir pour la préservation durable des richesses du territoire,**
- **Mettre la solidarité et l'environnement au cœur de notre développement,**
- **Mobiliser pour un projet de territoire partagé et innovant.**



Communes du Parc naturel régional du Gâtinais français

Sources : IGN, INSEE, INSEE 2010
 Production : Parc du Gâtinais français, octobre 2012

La valorisation des ressources agricoles et forestières en circuit court passe par :

- la structuration d'une filière bois énergie dans le cadre d'une Charte forestière de territoire, avec la création de la SCIC Gâtinais Bois Energie ;
- le développement de circuits courts alimentaires, en accompagnant les producteurs et en favorisant la demande auprès des habitants et des restaurations professionnelles et collectives ;
- la création d'une filière chanvre à destination du bâtiment.

Pour fédérer les agriculteurs et les artisans autour de la création de la filière, les étapes clés ont été les suivantes :

- Début d'une réflexion avec la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne en 2008 ;
- Mise en place d'un plan de formation pour les agriculteurs et les artisans du Parc dès 2009, en partenariat avec les deux Chambres d'agriculture, les deux Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CAPEB) ;
- Création de l'association Chanvre avenir, regroupement de 10 agriculteurs du territoire (2011) ;
- Mise en culture de 50 ha, partenariat avec les Chanvriers de l'Est récoltés, étude de faisabilité finalisée, création d'une SARL (2012).

Montée en puissance du projet

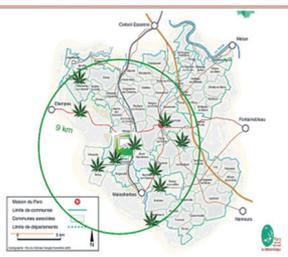


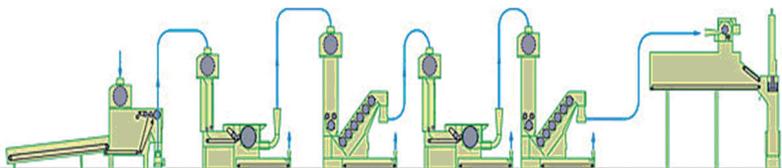
Création de l'entreprise Gatichanvre Ile de France, pour la commercialisation des produits issus de la culture et de la transformation

Mobilisation des acteurs sur l'implantation d'une usine de 1^{ère} transformation,

110 ha de chanvre récoltés

Scénario d'implantation





Un projet multi-acteurs

À l'origine : Gatichanvre Île-de-France et le Parc naturel régional et GAL² Gâtinais français

En région : Chanvre Avenir -Interface Agris et Artisans, Chambre d'agriculture Île-de-France Ouest , Spla Sigal, Scop Val Emploi et l'État (Driaaf, DTT), le Conseil régional Île-de-France, le Conseil général de l'Essonne

Au niveau national : Construire en chanvre, C&B (Constructions et bio ressources) Valbiom (Valorisation de la biomasse), CDE (Chanvriers de l'Est SARL), Interchanvre, AgroChanvre

- **journée Mobiliser les acteurs économiques dans les PCET**
Compte-rendu | 22 octobre 2013
- **Journée Outils de financement des PCET**
Compte-rendu | 20 septembre 2013
- **Rapport DD : Toutes les clés d'un exercice réussi**
Note de synthèse | 2 juillet 2013
- **Dispositifs d'accompagnement des projets territoriaux de développement durable : Agendas 21 et PCET**
Panorama | 28 juin 2013
- **Panorama 2012 des projets territoriaux de développement durable en Île-de-France**
Note de suivi | 27 mars 2013
- **La prospective appliquée aux projets territoriaux de développement durable**
Cahier teddif n°10 | 14 février 2013
- **Vers une économie territoriale et durable**
Étude | 29 janvier 2013
- **Étude de capitalisation des rapports développement durable franciliens**
Étude | 26 septembre 2012
- **Étude-bilan des PCET franciliens**
Étude | 20 juin 2012
- **Panorama 2011 des plans climat-énergie territoriaux en Île-de-France**
Note de suivi | 24 mai 2012
- **Panorama 2011 des projets territoriaux de développement durable en Île-de-France**
Note de suivi | 24 mai 2012
- **De la mobilisation à l'implication active des acteurs locaux dans la démarche d'agenda 21**
Cahier teddif n°9 | 29 septembre 2011

Animation et coordination
du réseau teddif

Isabelle Robinot-Bertrand

i.robinot-bertrand@etd.asso.fr
tél. 01 43 92 67 91

&

Marion Dorel

m.dorel@etd.asso.fr
tél. 01 43 92 68 15

Créé en 2002, **teddif** (territoires, environnement et développement durable en Île-de-France) est une réponse commune de la DRIEE, de la direction régionale de l'Ademe, de l'Arene Île-de-France, du conseil régional Île-de-France et de l'association Etd pour faciliter l'appropriation des principes du développement durable par les collectivités.

Le but est aussi de leur permettre de repérer et de mieux connaître les acteurs régionaux susceptibles de les guider dans leur démarche. Des organismes régionaux tels que l'IAU Île-de-France, Natureparif, l'Agence de l'eau Seine Normandie, interviennent occasionnellement en apportant leur expertise.

teddif propose des temps d'échanges, de sensibilisation, favorise le partage de connaissances et d'expériences, fait connaître des outils et démarches.

teddif s'adresse principalement aux collectivités mais aussi aux acteurs susceptibles de contribuer à leurs projets de développement durable (services de l'État, associations, chambres consulaires, etc.).

teddif est ouvert à tous les acteurs de la région Île-de-France intéressés.

www.teddif.org

